



Résolution

Le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix siège en **séance ordinaire** ce 9^e jour du mois de mai 2023, à 18 h 30. Sont présents à cette séance et formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Myriam Cabana, les Conseillers suivants : Guy Whissell, siège #1, Stéphane Drouin, siège #2, Johanne Larocque, siège #3, Maryse Cloutier, siège #4 et François Gauthier, siège #5 et Andrée-Anne Bock, siège #6.

Madame Cathy Viens, Directrice générale adjointe et Greffière-trésorière adjointe, est aussi présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

8.2 Rapport financier 2022 de la mairesse

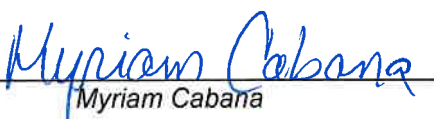
ATTENDU que tel que le requiert l'article 176.2.2 du Code municipal, au plus tard lors d'une séance ordinaire du mois de juin, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe ;

ATTENDU que monsieur Patrice Forget, auditeur de la firme Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l. a fait présentation, au Conseil, d'un sommaire du rapport financier de la municipalité le 11 avril 2023 ;

Madame Myriam Cabana, mairesse, fait, ainsi qu'il suit, son rapport sur les faits saillants, à savoir :

➤ Revenus 2022 :	1 675 384\$
➤ Dépenses 2022 :	1 655 312\$
➤ Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales :	(41 044\$)
➤ Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté :	249 957\$
➤ Total des dettes à long terme :	775 800\$
➤ Total des immobilisations, valeur nette comptable :	7 246 266\$
➤ Total des dépenses d'immobilisations :	394 020\$

Copie conforme au livre des procès-verbaux, ce 9^e jour du mois de mai deux mille vingt-trois.


Myriam Cabana
Mairesse


Cathy Viens,
Directrice générale adjointe et
Greffière-trésorière adjointe